Zeitschrift: Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 21 (1964)

Heft: 2

Rubrik: Échos de Macolin

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Echos de Macolin

Rapport sur l'examen de gymnastique au recrutement 1963

Ce rapport vient de paraître ; il est fort intéressant et les initiés y puisent une foule de renseignements et d'enseignements. Nous ne saurions cependant le publier ici in-extenso. Nous vous en soumettons donc quelques extraits qui vous donneront un reflet valable de cette activité en 1963 et des conclusions qu'en a pu tirer le chef de l'examen de gymnastique au recrutement, M. W. Rätz, chef de section EPGS à Macolin. La rédaction.

Attitude des recrues

Il convient de relever cette constatation, faite partout, que les conscrits ont participé de bon gré à l'examen de gymnastique. Certes, on remarque des différences sur le plan de l'effort personnel, mais d'une manière générale — hormis quelques cas isolés — on enregistre une attitude nettement positive à l'égard de l'examen. Cette constatation confirme les expériences accumulées au cours des années précédentes. La raison primordiale de cette attitude réside dans le fait qu'en tant qu'élément organique du recrutement l'examen de gymnastique, qui repose sur une grande tradition, constitue, pour le futur soldat, un premier acte militaire personnel. Cette attitude réjouissante doit donc être considérée comme la manifestation du désir de notre jeunesse de participer à la défense du pays. Remarquons en outre, fait connexe, qu'eu égard à l'intérêt dont il jouit auprès des autorités et de la population, aux yeux du public l'examen de gymnastique a un éclat tout particulier. D'ailleurs, le fait de publier les résultats des examens peut sans doute promouvoir encore davantage cet intérêt. Il faut donc approuver la tendance qui se dessine, de réunir les résultats par communes et de publier par la voie de la presse les noms des conscrits ayant mérité la mention d'honneur.

La préparation à l'examen

L'éducation physique du jeune homme — c'est-à-dire gymnastique et sport à l'école, dans l'entreprise et dans les sociétés et groupements libres — se reflète dans le résultat obtenu à l'examen de gymnastique lors du recrutement. Il résulte de l'amélioration sensible des prestations fournies, constatée dans la quasi-totalité des cantons, que la valeur de l'éducation physique est reconnue dans des milieux de plus en plus vastes de notre pays. Les avis exprimés année après année dans ce rapport ne sont donc pas demeurés lettre morte.
Des 41 043 conscrits de 1963, on remarque toutefois que 9 719 (23,7 %) n'étaient dans l'ensemble pas préparés à l'examen de gymnastique (en 1962, 9 767 soit 25,5 %). 18 087, soit 44,1 % (en 1962 15 368, soit 38,8 %) étaient membres de société de gymnastique ou de sport. 4 656, soit 11,3 % (en 1962 : 4 528 = 14,3 %) avaient bénéficié de l'enseignement de la gymnastique dispensé dans les écoles. Quant à 20,9 % des recrues, elles avaient exercé une activité sportive dans des groupes libres ou encore d'une manière tout à fait individuelle.
Durant l'année précédant l'examen, l'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports a touché les deux tiers des conscrits. En effet, 66,29 % d'entre eux ont participé à des cours, des entraînements ou des examens de base et 47,25 % ont suivi une instruction régulière. 81,5 % étaient en possession d'un livret d'aptitudes physiques.
Les entraînements spéciaux, organisés dans maints cantons en vue de préparer les recrues à l'examen de gymnastique, ont été très fréquentés. Il serait d'ailleurs souhaitable de les introduire partout.
Le succès enregistré l'année dernière doit engager à redoubler d'efforts. Il convient à ce propos d'encourager les jeunes gens à améliorer leurs capacités physiques. Le seul moyen d'y parvenir consiste à promouvoir encore davantage la gymnastique et le sport dans les écoles, les écoles professionnelles et dans les différentes entreprises, à encourager les sociétés de gymnastique et de sport, à étendre et à approfondir sensiblement l'activité déployée dans le cadre de l'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports. C'est seulement à cette condition que l'on parviendra à lutter efficacement contre la paresse physique qui menace de plus en plus la jeunesse.

Nombre de recrues examinées

En 1963, 41 043 jeunes Suisses nés en 1944 étaient appelés au recrutement. 38 078 d'entre eux (soit 92,78 %) ont participé à l'examen de gymnastique. 2 965 (7,22 %) furent dispensés de cet examen par le médecin, pourcentage qui correspond exactement à celui de 1962. Demeurent, comme d'ordinaire, différentes les proportions des dispensés enregistrées dans les divers cantons. Elles varient en effet de 2,87 % dans le canton de Saint-Gall à 11,76 % dans le canton d'Appenzell RI. Outre Saint-Gall on constate une faible proportion de dispensés dans les cantons de Nidwald (3,65 %), Lucerne (4,22 %), Glaris (4,60 % et Uri (4,70 %), alors qu'à l'autre extrémité on remarque, à côté d'Appenzell RI, le Valais (11,42 %), Fribourg (9,87 %), Genève (9,82 %), Vaud (9,51 %) et Bâle-Campagne (9,43 %).

Résultats d'examen

En 1962, les résultats d'examen avaient marqué un léger recul ; en 1963 en revanche, ils sont de nouveau en progrès. La somme moyenne des notes (6,15) s'est en effet améliorée de 0,29 point par rapport à 1962 (6,39) et se rapproche de la plus haute moyenne enregistrée jusqu'ici (5,94 en 1960). Cependant ces deux valeurs ne peuvent être exactement comparées, étant donné l'augmentation des exigences intervenue en 1961. Si celles-ci ne s'étaient pas modifiées on peut admettre que les moyennes de 1960 et de 1963 seraient très proches l'une de l'autre.
On constate de nouveau que les moyennes obtenues varient fort d'un canton à l'autre. La différence est de 1,246 point (meilleure moyenne : 5,590 points ; plus faible moyenne : 6,836 points). Cette différence est d'ailleurs moins sensible qu'en 1962, et même, c'est la plus faible enregistrée jusqu'à ce jour. Cette situation assez équilibrée est due principalement à l'amélioration des résultats des cantons aux plus faibles moyennes. En effet, alors qu'avant 1962 deux cantons avaient encore des moyennes supérieures à 7, en 1963 toutes les moyennes sont inférieures à ce chiffre, la meilleure moyenne (5,59) demeurant en revanche inchangée.
Les deux cantons de Soleure et de Nidwald qui luttent depuis des années pour la première place, sont encore parvenus à se maintenir au premier rang, les Soleurois prenant une légère avance de 0,007 point, les jeunes de Nidwald passant ainsi au second rang. Ils réalisent d'ailleurs exactement le résultat obtenu en 1962. D'autre part on trouve depuis des années les mêmes cantons en tête du classement : Schaffhouse (note moyenne : 5,844), Uri (5,869), Tessin (5,899). Dans 4 autres cantons, la moyenne est inférieure à 6 : Bâle-Campagne (5,925), Zurich (5,952), Argovie (5,958) et Berne (5,958). Depuis des années ce sont également les mêmes cantons qui occupent les dernières places : Neuchâtel (6,839), Genève (6,803), Vaud (6,635) et Grisons (6,551). Bien que le classement de ces cantons ne soit à vrai dire guère satisfaisant, on constate qu'ils ont enregistré de sensibles progrès, puisqu'en l'espace de 10 ans ils ont amélioré leur moyenne de 1 point.
Durant l'exercice, 37,4 % des conscrits ont obtenu la note 1 dans toutes les disciplines et ont donc reçu la mention d'honneur. Il s'agit là du meilleur résultat obtenu jusqu'ici. A ce sujet, on note les plus grandes proportions de mentions dans les cantons qui témoignent précisément des plus hautes moyennes. Il faut en outre classer au nombre de ces cantons Schwyz et Appenzell RI ; la raison de leurs résultats satisfaisants est due surtout à l'influence des résultats des élèves des collèges. Voici les cantons aux plus hautes proportions de mentions d'honneur : Nidwald (49,8 %), Soleure (47,2 %), Schwyz (44,8 %), Appenzell RI (43,8 %), Tessin (42,3 %), Schaffhouse (42,2 %), Uri (41,9 %), Zurich (41,4 %), Argovie (40,7 %), Berne (40,5 %), Glaris (40,3 %). On rencontre de nouveau aux derniers rangs Neuchâtel (26,7 %), Genève (28,7 %) et Vaud (28,7 %).

La chose est due en partie au fait que dans les cantons romands les notes des élèves des écoles moyennes influent bien moins sur les résultats d'ensemble que dans les cantons de Suisse alémanique.

Performances réalisées dans les différentes disciplines

Les performances accomplies sont assez équilibrées, en raison du nouveau barème de notes introduit en 1961. En outre, les nouveaux engins à lancer ont fortifié l'intérêt à l'égard de cette discipline et ont par conséquence contribué à en améliorer les résultats, d'ordinaire très faibles. Pour nombre de recrues, la technique laisse toujours beaucoup à désirer. Dans le cas de la course c'est principalement une juste position de départ qui fait défaut, ainsi que l'entraînement de la synchronisation des mouvements. On perd d'autre part de précieuses secondes parce qu'on ralentit la cadence de course immédiatement avant de franchir la ligne d'arrivée. Dans le saut en longueur, on pèche surtout parce qu'on prend trop peu d'élan et parce qu'en outre on s'élève insuffisamment. De même, on a beaucoup de peine à sauter convenablement ainsi qu'en témoigne le nombre des essais annulés. Quant au lancer, nombreux sont ceux qui ne parviennent pas à passer convenablement de la position d'élan à la position de lancer.
W. Rätz.